

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

DELIBERATIONS

Huis clos de la séance

Le Maire expose, selon l'article L 2121-18 du CGCT, dans le contexte actuel de crise liée à la Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, il lui semble plus que raisonnable que la présente séance se déroule à huis clos. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Achat d'un véhicule

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'achat d'un véhicule pour le service technique de la Commune.

Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte la motion ci-dessous :

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts ; à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024- 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat- ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transaction écologique et énergétiques, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat- ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT

Par délibération du 13 avril 2015, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Conventions de missions de remplacement et de missions temporaires dans les filières technique et administrative avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3, 25 et 163,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 28 mars 2018 relative à la mise en place des missions de remplacement dans la filière administrative,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 25 janvier 2019 relative à l'extension des missions de remplacement aux missions temporaires,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 5 mars 2020 relative à la mise en place des missions de remplacement et missions temporaires dans la filière technique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié aux Centres de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou de remplacement.

C'est pourquoi, pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités et établissements publics ou pour faire face à un besoin ponctuel, le Maire pourra solliciter une mission de remplacement ou une mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Le personnel affecté à la Commune sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire.

La collectivité remboursera au Centre de Gestion :

- le salaire au 1^{er} échelon du grade de l'agent remplacé dans le cas d'une mission de remplacement OU le salaire au 1^{er} échelon du grade proposé par la collectivité ou l'établissement public en fonction des missions confiées à l'agent et soumis à la validation du Centre de Gestion dans le cas d'une mission temporaire ainsi que les charges sociales afférentes majorés de 8% au titre des frais de gestion,

- les frais de déplacement (nombre de kilomètres réels parcourus),

- les avantages sociaux (éventuels).

L'organe délibérant, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer les conventions relatives aux missions de remplacement et missions temporaires pour les filières, technique et administrative, avec le Centre de Gestion par : 14 voix pour et 1 abstention.

Travaux sur le chemin de croix de l'église de Glaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/041 du 5 juillet 2021 relative à la restauration du chemin de croix et de la vierge couronnée et donne la parole à Monsieur GUY chargé de l'entretien du patrimoine qui explique que le fait de recouvrir différents éléments à la feuille d'or évitera de lourds travaux d'entretien par le personnel communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser ces travaux.

DIVERS

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
EUROVIA	Entretien de voirie sur diverses rues	23/07/2021	HT : 19 947,95 € TTC : 23 937,54 €
EUROVIA	Création de trottoir route de Iges	20/08/2021	HT : 9 951,20 € TTC : 11 941,44 €

Projet relatif aux travaux rue de Bellevue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux informe le Conseil Municipal sur différents points relatifs à ce dossier.

Point sur les réunions avec l'EPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à différentes réunions relatives à l'aménagement du bassin du versant du Ru, organisées par l'EPAMA avec Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des inondations. Il donne la parole à ce dernier qui présente les différents scénarios envisageables par ce projet.